



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2016, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017 conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débuteront à 20 h :

- | | |
|--------------|---------------|
| ➤ 10 janvier | ➤ 4 juillet |
| ➤ 7 février | ➤ 8 août |
| ➤ 7 mars | ➤ 5 septembre |
| ➤ 4 avril | ➤ 3 octobre |
| ➤ 2 mai | ➤ 7 novembre |
| ➤ 6 juin | ➤ 5 décembre |

Séance spéciale sur le budget, le mardi 19 décembre 2016.

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 9^e jour du mois de novembre 2016.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 9 novembre 2016.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 9^e jour du mois de novembre 2016.

Sherron Kollar,
Directrice générale